

Ech T'chou Canard

ETAT CIVIL



Janvier 2006
n° 92
Arvillers

NAISSANCE :

Mathéo PECHON, né le 17 décembre 2005 à Amiens

DECES :

André LEFORT, le 2 octobre 2005 dans sa 66ème année

Denise HENON, veuve DAMBRINE, le 12 novembre 2005, dans sa 82ème année

Gilbert DEWULF, le 16 décembre 2005, dans sa 74ème année

PERMANENCE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 10 h 30 et le 1er samedi de chaque mois (octobre à juin) de 9 h à 10 h.

Permanence sociale avec Mr Viltart le vendredi de 9 h à 10 h.

Merci de respecter les horaires.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- transmises par fax au 03.22.37.02.67
- enregistrées sur le répondeur au 03.22.37.40.14
- adressées par email à l'adresse électronique :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

Pas de permanence de secrétariat le premier samedi de juillet, août et septembre.



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous.

Je vous présente pour cette nouvelle année 2006 tous mes vœux de bonheur et surtout de santé, la chose la plus importante à mes yeux.

J'ai bien sûr une pensée pour les quelques habitants qui ont disparu en 2005.

Comme à l'habitude, nous devons penser au budget 2006 que nous avons déjà bien préparé avec le conseil, en voici les quelques lignes :

1 - Remplacement des cadrans de l'église par d'autres avec éclairage, installation d'un nouveau système de sonnerie des cloches avec télécommande..

2 - Achat d'un réfrigérateur de type industriel pour la location de la salle à la demande de nombreuses personnes ayant utilisé la salle.

3 - Remplacement de la grosse tondeuse sur le tracteur Kubota. A ce sujet, j'avais présenté au conseil un autre plan d'action prévoyant la tonte du village par la CCALM , cependant je fais marche arrière. Actuellement le village grandit ce qui nécessite un deuxième employé pour l'entretien durant les mois de Mars à fin Novembre.

4 - La carte communale et l'enquête public sont achevées depuis le 15 décembre. Je ne vais pas épiloguer sur ce sujet, nous avons suivi les consignes de la DDE et de l'environnement. Mr Raxin, l'enquêteur public finit son dossier avant de le remettre à la préfecture.

5 - L'étude de la Place Publique est lancée (devis...). Je vais rapidement m'occuper des dossiers de subvention

auxquelles nous pouvons prétendre (électricité, cadre de vie, voiries). Les travaux sont prévus pour 2006 et 2007.

6 - Achever les travaux de peinture des classes de maternelle et du bureau de Poste.

Les travaux de remplacement des huisseries sont définitivement achevés (PVC double vitrage).

Les bordures et trottoirs Rue d'Hangest et Rue Marot sont également terminés.

En voiries il y a beaucoup de travaux à faire ; il faut cependant attendre que toutes les constructions soient terminées afin de pouvoir y penser (exemple Rue du tour des haies et du faubourg Saint-Antoine).

De nouveau une très bonne année à tous.

A bientôt.

Yves Cottard

ANNONCES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles de la 1ère période de l'année 2006, nés en janvier, février, mars 1990 doivent se faire recenser en mairie en février, mars 2006 (en leur absence, les parents peuvent faire la démarche). Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2005

Présents : MM Cottard, Desrousseaux, Carpentier, Debuire, Beaude, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin.

Absents excusés : L. Viltart, JP Scherpereel, Dr Carpentier, M. Brunel

Ont donné pouvoir : L. Viltart et Dr Carpentier

Mme Andrieu a été élue secrétaire

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Suite à la réunion de la commission communale désignée pour l'étude de l'aménagement de la place de l'Eglise en date du 11 octobre 2005, suite aux entretiens et consultations des trois cabinets paysagers retenus (Arval, Odile Guerrier et Horizon Eurl), Monsieur le Maire fait part de la réflexion de la commission et propose au Conseil Municipal de retenir l'Agence d'architectes paysagers Odile GUERRIER de Bruay La Buisnière dans le Pas de Calais.

Après présentation du dossier aux membres du Conseil Municipal, ce dernier, à l'unanimité, accepte de retenir ce cabinet pour réaliser l'étude et l'aménagement de la place de l'Eglise. Le Conseil Municipal :

--> donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :

* lancer le projet,

* engager les démarches nécessaires pour l'opération

--> confirme les membres de la commission en place chargée de suivre l'opération (Y. Cottard, E. Desrousseaux, L. Viltart, A. Carpentier,

Dr Carpentier, N. Platerier et L. Rubin et Monsieur Bes , Architecte paysager du CAUE).

ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté du 14/10/2005, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes sur le projet d'élaboration de la carte communale et sur le projet d'éléments du paysage.

A cet effet, Monsieur Etienne ROXIN a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera à la mairie du lundi 14 novembre 2005 au jeudi 15 décembre 2005 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie d'ARVILLERS de 9h30 à 12h30 les :

- jeudi 24/11/2005

- mercredi 30/11/2005

- jeudi 8 décembre 2005

- jeudi 15 décembre 2005.

Un avis en ce sens sera officiellement publié dans les journaux « Courrier Picard » et « l'Action Agricole Picarde ».

QUESTIONS DIVERSES

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE

Le maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Electricité delà Somme relatif à la pose de points lumineux d'éclairage et l'extension du réseau électrique rue du Faubourg Saint Antoine.

Le conseil municipal accepte le projet et inscrira la dépense au budget primitif 2006 lorsque celle-ci sera définitivement évaluée.

ACQUISITION DE MOBILIER

Le conseil municipal retient le devis le moins cher pour l'acquisition de 100 chaises auprès de la société SEREM. La dépense sera prévue au budget primitif 2006.

PARC EOLIEN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un projet d'installation par la C.CALM d'un parc éolien sur la commune présenté par la société TENCIA, ayant son siège social 281 route d'Espagne à Toulouse. Il demande aux membres présents d'autoriser ladite société à entreprendre les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise :

- la Société TENCIA à entreprendre toutes les études nécessaires à la construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune,
- la Société TENCIA à mettre en place un mât de mesures, d'une hauteur de 50m pendant un an minimum.

CLOCHES DE L'EGLISE

Suite au passage de Monsieur PASCAL, artisan campanaire, le 4/10/2005, pour un devis de remise en état des cadrans horaires du clocher de l'église, celui-ci signale la dégradation du support de la grosse cloche n° 1.

Monsieur le Maire signale que la corde a été volontairement enlevée afin que personne ne puisse sonner la cloche n° 1 en manuel.

PRESENCE DE CHATS et DE RATS

La présence de nombreux chats et rats sur le territoire de la commune provoque des polémiques au sein du village.

Monsieur le Maire et son conseil demandent :

- aux propriétaires de chats de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin que ces derniers ne divaguent pas sur le territoire de la commune et que leur nombre soient maîtrisé.
- demandent aux particuliers de bien vouloir entretenir leur jardin et cours et de ne pas abandonner de déchets dans les parties privées. La commune entretient régulièrement ses fossés, ses espaces verts, aux particuliers d'en faire autant pour éviter la prolifération des rats.

Y. Cottard : > signale le début des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs par la STAG, rue d'Hangest et rue Marot

V. Andrieu : peut-on organiser différemment les tables de la cantine pour que celles-ci puissent être plus facilement déplacées lors des activités

sportives. Problème de circulation devant les écoles au moment des entrées et sorties. Monsieur le Maire rappelle que le plan Vigipirate est toujours d'actualité et que le stationnement est strictement interdit le long des barrières. Le passage piéton devant l'entrée sera supprimé et des barrières remises pour la sécurité des enfants qui devront emprunter le passage piéton face à l'entrée de la salle Coca.

A. Carpentier : > qu'en est-il du trou fait par la balayeuse Faubourg Sainte Marguerite ? R : la société STAG, actuellement dans le village, le rebouchera.

L. Rubin : > fait part des résultats du rapport sur la qualité satisfaisante de l'eau du SIAEP du Santerre.

La séance est levée à 21h55.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

Présents : MM Cottard, Viltart, Carpentier, Brunel, Debuire, Dr Carpentier, Scherpereel, Dumetz, Mmes Andrieu et Rubin

Absent excusé : E. Desrousseaux

Absents : Mme Platerier et MM Beaudé et Soilleux

A donné pouvoir : E. Desrousseaux

Mme Valérie ANDRIEU a été élue secrétaire

CARTE COMMUNALE

Le délai d'enquête étant expiré au 15 décembre 2005, le registre d'enquête est clos et signé par Monsieur Roxin, commissaire enquêteur, qui, dans le délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Le Conseil municipal, après discussion, demande que soit établi un droit de préemption de la commune sur le périmètre constructible suite à l'élaboration de la carte communale et donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour entériner cette décision auprès des administrations concernées.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Suite à la décision du conseil municipal en date du 20/10/2005 de lancer le projet d'aménagement de la place de l'Eglise avec le cabinet Odile GUERRIER de Bruay la Buissière, une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général de la Somme et la dépense afférente à l'étude préliminaire du projet sera prévue au budget primitif 2006 de la commune.

TRAVAUX CLOCHER DE L'EGLISE

Suite aux devis des entreprises Huchez et Paschal, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire appel au service de l'entreprise PASCHAL, artisan campanaire, de Wimereux pour une remise en sécurité des cloches avec mise en route automatique, le changement et l'illumination des quatre cadrans de l'horloge qui, actuellement, menacent de tomber.

Les subventions seront sollicitées auprès du Conseil général et de la Préfecture. La dépense exacte sera prévue au budget primitif 2006 de la commune.

SUBVENTION CAPEM

L'Association CAPEM (Centre d'Animation pour les Ecoles de la circonscription de Montdidier) permet depuis 1988 de faire bénéficier les élèves de notre commune de prestations diverses (prêts de livres, vidéo, projets culturels, outils pédagogiques).

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de donner une subvention pour 2006 fixée à 0,50€ par élève scolarisé. La dépense sera prévue au budget primitif 2006.

TRAVAUX BUDGET PRIMITIF 2006

Monsieur le Maire présente des devis de peinture des Etablissements PETIT d'Arvillers pour la classe maternelle et le bureau de poste.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le maire de présenter d'autres devis mais accepte le principe de refaire les travaux intérieurs de peinture de ces locaux en 2006.

Acquisition d'un réfrigérateur pour la salle Coca

Acquisition d'une tondeuse pour le tracteur tondeuse Kubota

SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité d'ouvrir le secrétariat de mairie également le vendredi de 9 h à 10 h 30.

A compter de janvier 2006, le secrétariat de mairie sera ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 10h30

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé le lundi 26/12/2005.

AGENT D'ENTRETIEN OCCASIONNEL

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'embaucher à titre précaire et révocable un agent d'entretien occasionnel pour les espaces verts à compter du 1er mars 2006 au 30 novembre 2006.

Monsieur le Maire se charge de recruter.

EOLIENNES

Suite à la décision du conseil municipal du 20/10/2005 d'autoriser la Société TENCIA à entreprendre toutes les études nécessaires, la C.CALM reste pilote dans le projet et fera part de l'avancée de l'étude.

MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN TERRAIN DE CROSS

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la société de chasse à planter des arbres et à aménager l'ancien terrain de cross, chemin de Buzy.

Une convention de mise à disposition gratuite sera établie entre la commune et la société de chasse.

L. Viltart : - les maisons fleuries seront récompensées par des bons de fleurs (700 € au total)

- Porte de la Chapelle de Saulchoy à peindre. R : un habitant de Saulchoy accepte de le faire

- demande que la C.CALM matérialise la limite du parking de l'aire de tri dans le tournant du Flou d'alouettes.

M. Brunel : - souligne que les membres du comité des fêtes règlent leur part lors du repas des aînés.

- rappelle que le Comité des Fêtes :

* achète les guirlandes de Noël qui sont posées
gracieusement par l'entreprise Arvillers-Chauffage
* offre le spectacle de Noël pour les enfants des Ecoles.

A. Carpentier : demande une aide pour le nettoyage de l'ancien terrain de cross que des indéclicats ont transformé en dépôt d'ordures « sauvage ». R : une aide exceptionnelle de 200 € sera versée à la société de chasse.

L. Rubin : le guide des commerçants et artisans a été distribué par une équipe de jeunes mandatée par la C.CALM; la distribution a été à moitié faite dans le village. R : des guides sont disponibles en mairie.

Ce guide a été fait à l'initiative de la C.CALM et non de la mairie. Les commerçants et les artisans ont reçu directement de la C.CALM un questionnaire pour y être inscrits. La séance est levée à 23 heures.



COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DE LA SOMME LA GRIPPE AVIAIRE – ARRETE MINISTERIEL

Objet : Mesures de protection des oiseaux vis-à-vis de l'influenza aviaire

Les mesures prescrites par l'arrêté ministériel du 24 octobre 2005 sont les suivantes et s'appliquent jusqu'au 31 mai 2006.

- ✓ tout propriétaire ou détenteur d'oiseaux doit prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivants à l'état sauvage
- ✓ l'utilisation des eaux de surface des plans d'eau est interdite pour le nettoyage des bâtiments et des matériels d'élevage ainsi que pour l'abreuvement des oiseaux

✓ **tout rassemblement d'oiseaux, en particulier à l'occasion de foires, marchés, expositions, concours, est interdit**

Dans le département de la Somme:

✓ **les oiseaux doivent être maintenus à l'intérieur de bâtiments fermés**

✓ **lorsqu'il n'est pas possible de confiner les animaux,**

l'alimentation et l'abreuvement des animaux doivent être réalisés à l'intérieur des bâtiments ou à défaut avec des distributeurs extérieurs inaccessibles aux oiseaux sauvages et à leurs déjections. Dans ce cas, un vétérinaire sanitaire devra procéder à une visite de contrôle avant le 1^{er} mars 2006.

Il est désormais admis que le confinement peut être considéré comme non praticable pour des raisons de bien-être animal : pica, agressivité, stress...

Le tarif de la visite est fixé par la convention bipartite

- à la charge de l'éleveur, à régler au vétérinaire sanitaire : 1 €/ km parcouru du cabinet à l'élevage par le chemin carrossable le plus court
- indemnisation de la visite par l'Etat directement au vétérinaire sanitaire